

Annexe : Documents

- Le contrôle des installations d'assainissement non collectif ;
- Le contrôle de la conformité des moyens de chauffage utilisant de la biomasse, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Protection de l'Atmosphère de la Vallée de l'Arve.

L'état des lieux locaux conformément à la Loi 89-462 du 6 juillet 1989 :

- état des lieux et état de division des lots en copropriété.

Le mesurage "Loi Carrez"

Les activités complémentaires suivantes :

- Le calcul des tantièmes et millièmes de copropriété ; réalisation de plan mètre ;
- L'analyse de la teneur en plomb dans l'eau potable ;
- La mesure du radon dans les bâtiments ;
- Certificat de normes de surface et d'habitabilité dans le cadre des prêts à taux zéro ;
- Loi SRU : certificat de logement décent ;
- Certificat de conformité des travaux de réhabilitation dans le cadre de l'investissement locatif dans l'ancien ;
- Diagnostic des déchets issus de la démolition des bâtiments (décret n°2011-810 du 31 mai 2011) ;
- tests d'étanchéité à l'air suivant le référentiel Qualibat.

A l'exclusion :

- des études concernant la pollution des sols et des prestations de détection de légionnelle effectuées dans des établissements de soins, des maisons de retraite, des établissements scolaires et parascolaires ;
- de toutes activités relevant de l'exercice d'une profession réglementée autre telle que le conseil juridique ou la gestion immobilière et toutes activités de conseil et de bureau d'études.

Activité 2 :

Prélevement d'air, de matériaux, d'eau pour le compte de tiers (sans analyse).

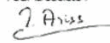
Activité 3 :

Vente et/ou pose de détecteur avertisseur autonome de fumée.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2016 au 01/01/2017 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS,
le 5 Janvier 2016
Pour la société :



AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasse de l'Arche, 92221 Nanterre Cedex - T22 297 440 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA Intracommunautaire n° FR 14 722 297 440
Opérations d'assurance exclues de l'Union - art. 281-10-1 Code de Commerce - assurance portée par AXA Assistance

2/3

Attestation assurance 2



ATTESTATION SUR L' HONNEUR

Rappel :

Selon l'obligation de l'article R271-3 (ci-dessous) du code de la construction et de l'habitation (inséré par Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 art. 3 du Journal Officiel du 7 septembre 2006 en vigueur le 1^{er} novembre 2007) : Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L 271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. » (30C)

Je soussigné **M. Pierre DEROCHE**, gérant de la **SARL AC ENVIRONNEMENT** siret **441 355 914 00298** né à Dusseldorf le 11/02/1975, déclare que l'ensemble des mes salariés présentent les garanties de compétence et que ma société dispose d'une organisation et de moyens appropriés pour établir les documents prévus aux 2^e et 3^e de l'article L.271-4, à savoir :

AMIANTE - PLOMB - TERMITES - DPE - GAZ - ELECTRICITE

Je déclare que la **SARL AC ENVIRONNEMENT** en la personne de Pierre Deroche est souscrittrice d'une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.

Selon l'article R271-2 (inséré dans le code de la construction et de l'habitation par le décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 art. 3 Journal Officiel du 7 septembre 2006 en vigueur le 1^{er} novembre 2007) : les personnes mentionnées à l'article L.271-6 souscrivent une assurance dont le montant de la garantie ne peut être inférieur à 300 000 € par sinistre et 500 000 € par année d'assurance.

Le contrat responsabilité civile professionnelle **Générali n° AM895928** renouvelable avec tacite reconduction de la **SARL AC ENVIRONNEMENT** répond à ces obligations.

Je déclare n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir l'un des documents mentionnés ci-dessus.

En dehors de l'obligation des déclarations des textes cités ci-dessus.

Je déclare en outre ne pas verser de commission aux apporteurs d'affaires, mandataires, prescripteurs.

Je déclare tenir un registre des réclamations et des plaintes qui est à la disposition de l'organisme certificateur dénommé **ICERT certifications de personnes**.

Fait à Riorges le 11 mai 2015

Pierre DEROCHE
Directeur Général



SARL AC Environnement au capital de 300 000 Euros - Siège social: 64 rue Clément Ader 42153 RIORGES - Code APE : 7120B / RCS : 441 355 914 00298 - Etat assuré par Générali RCP n°AM895208

Tel : 0 800 400 100 | Fax : 04 77 44 92 49 | site : http://www.ac-environnement.com

Attestation sur l'honneur

Voire Assurance
RCE PRÉSTATAIRES



COURTIER
SAG VIGNY DEPIERRE ARCHAM
IMMEUBLE ABC 2 ENTREE B
74160 ARCHAAMP
Tel : 04 50 31 58 01
Fax : 04 50 31 58 07
PorteFeuille : 0201340884

SAS SYNAPPS
64 RUE CLEMENT ADER
42153 RIORGES FR

Vos références :
Contrat n° **675609604**
Client n° **0548604120**

ATTESTATION

AXA France IARD, atteste que :

SAS SYNAPPS
64 RUE CLEMENT ADER
42153 RIORGES

Pour l'application du présent contrat, on entend également par « Assuré » :

Assuré additionnel 1 : Assuré additionnel 2 :

SARL AC ENVIRONNEMENT

64 RUE CLEMENT ADER

42153 RIORGES

Assuré additionnel 3 :

SARL AC PRELEVEMENT

ZI DU PONT

LIEU DIT LA LEVA

42300 VILLEREST

SA CRD

358 ROUTE D'AIFFRES

79000 NIOIRT

Assuré additionnel 4 :

SARL ATLANTIC DEVELOPEMENT

ZI DU PONT

LIEU DIT LA LEVA

42300 VILLEREST

Et titulaire d'un contrat d'assurance n° **675609604** garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

Activité 1 :

Les activités énumérées par l'article L 271-4 du Code de construction et de l'habitation :

- Le diagnostic plomb y compris avant travaux ou démolition ;
- Le diagnostic amiante y compris avant travaux ou démolition ;
- Repérage initial des matériaux et produits contenant de l'amiant (MPCA) ;
- Contrôle de l'état de conservation des MPCA ;
- Repérage des MPCA avant-vente ;
- Contrôle de la concentration en fibre d'amiant dans l'air (mesure d'empoùssièrement) ;
- Repérage des MPCA avant travaux et démolition ;
- Etat parasitaire ;
- La présence de termites ;
- L'état de l'installation de gaz ;
- L'état des risques naturels, miniers et technologiques (ERNMT) ;
- Le diagnostic de performance énergétique DPE ;
- L'état de l'installation intérieure d'électricité ;

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasse de l'Arche, 92221 Nanterre Cedex - T22 297 440 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA Intracommunautaire n° FR 14 722 297 440
Opérations d'assurance exclues de l'Union - art. 281-10-1 Code de Commerce - assurance portée par AXA Assistance

1/3

Attestation assurance



Institut de Certification
CERTIFICAT DE COMPETENCES
DIAGNOSTICUEUR IMMOBILIER

N° CPDI 2214

Version 01

Je soussigné
Philippe TROYAUX,
Directeur Général d'ICert,

atteste que : **Monsieur Sébastien BUZET-BAGUE**

Est certifié(e) selon le référentiel dénommé Manuel de certification de personnes ICert pour la réalisation des missions suivantes :

Repérage et diagnostic amiants dans les immeubles bâtis
Date d'effet : 24/10/2011, date d'expiration : 23/10/2016

PloMB: Constat du risque d'exposition au plomb
Date d'effet : 02/12/2011, date d'expiration : 01/12/2016

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine
Date d'effet : 02/12/2011, date d'expiration : 01/12/2016

Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel
Date d'effet : 24/10/2011, date d'expiration : 23/10/2016

Etat de l'installation intérieure gaz
Date d'effet : 30/12/2011, date d'expiration : 29/12/2016

Etat de l'installation intérieure électrique
Date d'effet : 31/01/2012, date d'expiration : 30/01/2017

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Saint-Grégoire
Le 28/01/2013



ICert
Institut de Certification
Certification de personnes
Diagnosticues
Entreprise certifiée par ANAB (CMI)
TVA Intracommunautaire n° FR 14 722 297 440
Rue DORIS - 3e Et
Boulevard de la Terre Victoria
35760 ST GREGOIRE

André: à partir de 2007, détient les critères de certification des personnes physiques (état de l'installation intérieure de gaz) établis par le décret n° 2007-1114 du 5 septembre 2007 (art. 3 du Journal Officiel du 7 septembre 2006 en vigueur le 1^{er} novembre 2007) ;



Parc Edonia Bat G rue de la Terre Victoria 35760 ST GRE

I.Cert
Institut de Certification
CERTIFICAT DE COMPETENCES
DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER
N° CPDI 2214 Version 01

Je soussigné
Philippe TROYAUX,
Directeur Général d'I.Cert,
atteste que :

Monsieur Sébastien BUZET-BAGUE

Est certifié(e) selon le référentiel dénommé Manuel de certification de personnes I.Cert pour la réalisation des missions suivantes :

<i>Amiante</i>	Repérage et diagnostic amiante dans les immeubles bâtis Date d'effet : 24/10/2011, date d'expiration : 23/10/2016
<i>Plomb</i>	Plomb: Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 02/12/2011, date d'expiration : 01/12/2016
<i>Termites</i>	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine Date d'effet : 02/12/2011, date d'expiration : 01/12/2016
<i>DPE</i>	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel Date d'effet : 24/10/2011, date d'expiration : 23/10/2016
<i>Gaz</i>	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 30/12/2011, date d'expiration : 29/12/2016
<i>Electricité</i>	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 31/01/2012, date d'expiration : 30/01/2017

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Saint-Grégoire
Le 28/01/2013



I.Cert
Certification de personnes
Diagnostic immobilier
Directeur délégué aux missions I.Cert
Rue EDOUB. St. G.
Bat G de la Terre Victoria
35760 Saint-Grégoire
02 98 19 11 00 07

André du 4 avril 2002 détermine les critères de certification des compétences des personnes physiques habilitées pour l'exécution autonome de leur mission par les articles de l'IS 302009 et de l'IS 302081. Avant du 10 octobre 2009 détermine les critères de certification des personnes physiques habilitées pour l'exécution autonome de leur mission par les articles de l'IS 302009 et de l'IS 302081. Avant du 10 octobre 2009 détermine les critères de certification des personnes physiques habilitées pour l'exécution autonome de leur mission par les articles de l'IS 302009 et de l'IS 302081. Avant du 10 octobre 2009 détermine les critères de certification des personnes physiques habilitées pour l'exécution autonome de leur mission par les articles de l'IS 302009 et de l'IS 302081.

cofrac
AFNOR CERTIFICATION
AFNOR QUALIFICATION

I.Cert
Institut de Certification
CERTIFICAT DE COMPETENCES
DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER
N° CPDI 2214 Version 01

Je soussigné
Philippe TROYAUX,
Directeur Général d'I.Cert,
atteste que :

Monsieur Sébastien BUZET-BAGUE

Est certifié(e) selon le référentiel dénommé Manuel de certification de personnes I.Cert pour la réalisation des missions suivantes :

<i>Amiante</i>	Repérage et diagnostic amiante dans les immeubles bâtis Date d'effet : 24/10/2011, date d'expiration : 23/10/2016
<i>Plomb</i>	Plomb: Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 02/12/2011, date d'expiration : 01/12/2016
<i>Termites</i>	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine Date d'effet : 02/12/2011, date d'expiration : 01/12/2016
<i>DPE</i>	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel Date d'effet : 24/10/2011, date d'expiration : 23/10/2016
<i>Gaz</i>	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 30/12/2011, date d'expiration : 29/12/2016
<i>Electricité</i>	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 31/01/2012, date d'expiration : 30/01/2017

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Saint-Grégoire
Le 28/01/2013



I.Cert
Certification de personnes
Diagnostic immobilier
Directeur délégué aux missions I.Cert
Rue EDOUB. St. G.
Bat G de la Terre Victoria
35760 Saint-Grégoire
02 98 19 11 00 07

André du 4 avril 2002 détermine les critères de certification des compétences des personnes physiques habilitées pour l'exécution autonome de leur mission par les articles de l'IS 302009 et de l'IS 302081. Avant du 10 octobre 2009 détermine les critères de certification des personnes physiques habilitées pour l'exécution autonome de leur mission par les articles de l'IS 302009 et de l'IS 302081. Avant du 10 octobre 2009 détermine les critères de certification des personnes physiques habilitées pour l'exécution autonome de leur mission par les articles de l'IS 302009 et de l'IS 302081. Avant du 10 octobre 2009 détermine les critères de certification des personnes physiques habilitées pour l'exécution autonome de leur mission par les articles de l'IS 302009 et de l'IS 302081.

cofrac
AFNOR CERTIFICATION
AFNOR QUALIFICATION

Parc Edonia Bat G rue de la Terre Victoria 35760 ST GR

Parc Edonia Bat G rue de la Terre Victoria 35760 ST GREC

I.Cert
Institut de Certification
CERTIFICAT DE COMPETENCES
DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER
N° CPDI 2214 Version 01

Je soussigné
Philippe TROYAUX,
Directeur Général d'I.Cert,
atteste que :

Monsieur Sébastien BUZET-BAGUE

Est certifié(e) selon le référentiel dénommé Manuel de certification de personnes I.Cert pour la réalisation des missions suivantes :

<i>Amiante</i>	Repérage et diagnostic amiante dans les immeubles bâtis Date d'effet : 24/10/2011, date d'expiration : 23/10/2016
<i>Plomb</i>	Plomb: Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 02/12/2011, date d'expiration : 01/12/2016
<i>Termites</i>	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine Date d'effet : 02/12/2011, date d'expiration : 01/12/2016
<i>DPE</i>	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel Date d'effet : 24/10/2011, date d'expiration : 23/10/2016
<i>Gaz</i>	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 30/12/2011, date d'expiration : 29/12/2016
<i>Electricité</i>	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 31/01/2012, date d'expiration : 30/01/2017

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Saint-Grégoire
Le 28/01/2013



I.Cert
Certification de personnes
Diagnostic immobilier
Directeur délégué aux missions I.Cert
Rue EDOUB. St. G.
Bat G de la Terre Victoria
35760 Saint-Grégoire
02 98 19 11 00 07

André du 4 avril 2002 détermine les critères de certification des compétences des personnes physiques habilitées pour l'exécution autonome de leur mission par les articles de l'IS 302009 et de l'IS 302081. Avant du 10 octobre 2009 détermine les critères de certification des personnes physiques habilitées pour l'exécution autonome de leur mission par les articles de l'IS 302009 et de l'IS 302081. Avant du 10 octobre 2009 détermine les critères de certification des personnes physiques habilitées pour l'exécution autonome de leur mission par les articles de l'IS 302009 et de l'IS 302081. Avant du 10 octobre 2009 détermine les critères de certification des personnes physiques habilitées pour l'exécution autonome de leur mission par les articles de l'IS 302009 et de l'IS 302081.

cofrac
AFNOR CERTIFICATION
AFNOR QUALIFICATION

Parc Edonia Bat G rue de la Terre Victoria 35760 ST GR